

PROVINCE DE NAMUR

VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 FEVRIER 2025

N° 2025/2

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 17 février 2025 à 20h00**, en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le public sera admis à la séance du Conseil communal.

La séance du Conseil communal sera retransmise en direct sur notre chaîne (<https://www.youtube.com/c/andenner/videos>).

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. VILLE D'ANDENNE

Déclarations d'apparentement

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Modification de la composition de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du territoire et de la Mobilité - Démission de Madame Rose SIMON-CASTELLAN

3. ASSOCIATIONS

1. Agence locale pour l'Emploi - Représentation de la Ville d'ANDENNE
2. Association Chapitre XII - Relais social urbain namurois - Représentation de la Ville d'ANDENNE
3. Représentation de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales du GAL Meuse@Campagnes

4. CONTENTIEUX

Ville d'ANDENNE c/ Région wallonne - Cartographies des zones soumises à l'aléa d'inondation, en tant qu'il vise le territoire de la Ville d'ANDENNE - Arrêt du Conseil d'Etat n°261.636 - Communication

5. ENSEIGNEMENT

1. Accueil extrascolaire - Commission communale de l'Accueil (C.C.A.) - Désignation des représentants
2. Renouvellement de la Commission paritaire locale (COPALOC)

6. FINANCES

1. Décret du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation – Compétence d'octroi des subventions – Délégation du Conseil communal au Collège communal – Renouvellement de la durée de la délégation
2. Zone de secours "N.A.G.E." - Budget 2025 et fixation de la dotation communale ordinaire provisoire pour l'année 2025
3. Règlement-taxe sur les commerces de nuit - Exercices 2025-2031
4. Règlement-taxe sur les véhicules affectés à l'exploitation d'un service de taxis - Exercices 2025-2031
5. Zone de secours "N.A.G.E." - Prise de connaissance et approbation de la modification budgétaire 2024/2 et fixation de la dotation communale ordinaire définitive pour l'année 2024
6. C.P.A.S. d'ANDENNE - Proposition d'approbation du budget 2025
7. A.S.B.L. "Les Arsouilles" - Proposition de reconduction de la convention pour l'année 2025

7. INTERCOMMUNALES

CREDIALYS - Représentation de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales

8. MARCHES PUBLICS

1. Marchés publics passés par délégation en 2024 - Communication
2. Marchés publics passés par délégation – Communication
3. Rénovation du kiosque à SEILLES - Procédure négociée sans publication préalable - Passation

9. PATRIMOINE

Chasse – Conseils cynégétiques – Représentation de la Ville d'ANDENNE – Candidatures à déposer

10. SECURITE & PREVENTION

Organisation de l'édition 2025 du Carnaval des Ours - Ordonnance de police portant mesures préventives

11. TUTELLE

Tutelle - Communication

12. QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

1. Interpellation de Monsieur Emmanuel GILLET, Conseiller communal : "Inauguration de la Collégiale d'ANDENNE, un planning pour la protection du bâtiment restauré par une étanchéisation du toit ?"
2. Interpellation de Monsieur Emmanuel GILLET, Conseiller communal : "Sécurité routière rue du Bois Portal à SEILLES"

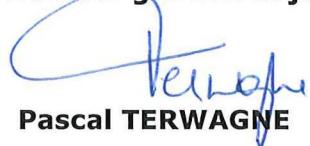
HUIS CLOS

13. CONTENTIEUX

Ville d'ANDENNE et Bourgmestre de la Ville d'ANDENNE c/ M. D.G – W. S.C.R.L.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général adjoint,



Pascal TERWAGNE

Le Bourgmestre,



Vincent SAMPAOLI

NOTA BENE :

1. Le procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 16 décembre 2024 est ouvert à la consultation des membres du Conseil communal auprès du Secrétariat général. Celui de la réunion du Conseil communal du 27 janvier 2025 n'a pu être complètement confectionné; il sera disponible lors de la deuxième plus prochaine réunion du Conseil communal.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **12 février 2025**, de 17h00 à 19h00, **sur rendez-vous (à convenir avant le 12 février 2025 à midi)**, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. Les prochaines réunions du Conseil communal sont fixées les 24 mars, 22 avril, 26 mai et 23 juin 2025 en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

